

SECRET N° 03/240 / du 12/04/1983

Portant prise en charge par la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières "HYDRO-CONGO" du montant de l'indemnisation de la Société AGIP BRAZZAVILLE S.A.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/u la Constitution du 6 Juillet 1973 ;

(/u le Décret n° 7/154 du 4 Avril 1973 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u l'Ordonnance n° 14/73 du 4 Juin 1973 portant création de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières "HYDRO-CONGO" ;

(/u l'Ordonnance n° 6/75 du 12 Avril 1975 portant transfert des Actions et Biens et Immeubles de la Société AGIP Brazzaville S.A. à la Société HYDRO-CONGO ;

(/u l'Ordonnance n° 5/78 du 31 Janvier 1978 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'Ordonnance n° 6/75 du 12 Avril 1975 portant transfert des Actions et Biens et Immeubles de la Société AGIP Brazzaville S.A. à la Société "HYDRO-CONGO".

Le Conseil des Ministres entendu.

SECRET

Article 1er. - Les frais d'indemnisation relatifs à la Nationalisation par l'Etat de certains biens meubles et immeubles de la Société AGIP BRAZZAVILLE S.A., sont à la charge de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières "HYDRO-CONGO".

.../...

Article 2.- Le Ministre des Mines et de l'Energie est chargé de l'exécution du présent Décret.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 12 Avril 1983

Par le Président du Comité Central du Parti
Congolais du Travail, Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

ITIHI-OSSEECUMBI-DEKOUNDOU

LE MINISTRE DES MINES
ET DE L'ENERGIE,

R. A D A D A.-